



PAR COURRIEL

Québec, le 28 octobre 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.376

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 27 septembre dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Copie du calendrier de conservation des documents et copie des politiques en matière de sécurité de l'information et de gestion des accès qui sont mises en œuvre par le Ministère. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2